

RTI International Code de conduite



Un message de notre président Tim Gabel

Chers collègues,

Chez RTI International, notre engagement constant envers les normes éthiques et commerciales les plus exigeantes, comme indiqué dans notre Code de conduite, sous-tend tout ce que nous faisons. Que nous collaborions avec nos clients ou interagissons avec nos collègues de RTI, nous comprenons qu'agir de manière éthique améliore notre réputation, ce qui nous permet de mener des recherches rigoureuses et objectives pour répondre aux problèmes les plus critiques du monde.

À l'heure où nous opérons dans un monde de plus en plus complexe, où les lois et les pratiques commerciales varient d'un pays à l'autre, et où nous interagissons avec des technologies nouvelles qui changent rapidement notre monde, le respect du Code de conduite de RTI est essentiel pour défendre notre solide réputation et obtenir un succès durable. Les normes de comportement décrites dans le Code présentent de façon parfaitement claire notre attente vis-à-vis des membres du personnel, à savoir qu'ils incarnent nos valeurs les plus importantes. Le respect du Code de conduite est une condition d'emploi chez RTI. C'est pourquoi les employés doivent confirmer une fois par an qu'ils comprennent et respectent ces règles.

Depuis 1958, les clients reconnaissent régulièrement RTI pour nos pratiques commerciales éthiques. Ces dernières années, nous avons été reconnus comme l'une des sociétés les plus éthiques au monde par l'Ethisphere Institute. Le renforcement de notre réputation, et la valeur qui l'accompagne, ne seraient pas possibles sans notre Code de conduite. Merci de respecter le Code et de le pratiquer chaque jour.

Notre vision

Nous abordons les problèmes les plus critiques du monde avec des solutions scientifiques dans la poursuite d'un avenir meilleur.

Notre mission

Améliorer la condition humaine en mettant en pratique le savoir et les connaissances.

Nos valeurs

INTÉGRITÉ

Notre activité se fonde sur les normes déontologiques d'honnêteté les plus strictes, qu'il s'agisse des individus ou des groupes. Notre communication est ouverte et réaliste, en interne comme avec nos clients.

EXCELLENCE

Nous cherchons à atteindre des résultats avec une qualité et une valeur exceptionnelles.

INNOVATION

Nous encourageons une collaboration multidisciplinaire, des initiatives créatives et des réflexions indépendantes dans tous les domaines.

RESPECT DE LA PERSONNE

Nous nous comportons envers les autres de manière juste, digne et équitable. Nous nous entraïdons pour encourager pleinement le potentiel de chacun.

RESPECT DE RTI

Nous reconnaissons que la force de RTI International tient à notre attachement, collectif et individuel, aux facteurs suivants : la vision, la mission, les valeurs, les stratégies et les pratiques de RTI. Notre engagement envers l'Institut est le fondement de tous nos autres engagements organisationnels.

RESPONSABILITÉ FISCALE

Nous exerçons nos activités avec intégrité et transparence d'un point de vue financier. Nous devons faire preuve de transparence en matière de compétitivité des coûts et de responsabilité financière continue.

OBJECTIVITÉ

Notre travail est à l'abri des abus d'influence liés à des facteurs politiques, économiques ou autres. Nous conservons un niveau optimal d'objectivité scientifique dans le cadre de nos fonctions professionnelles.



C'est dans notre ADN

RTI International est une entreprise indépendante qui s'engage à mener des recherches innovantes pour améliorer la condition humaine. RTI engage des personnes professionnelles et compétentes qui prennent des décisions adéquates dans des situations difficiles. Notre mode de travail et notre façon de traiter les autres forgent l'identité de RTI dans le monde entier. Notre Code de conduite (le Code) offre un cadre éthique visant à orienter notre conduite en fonction des valeurs de RTI.

Nos principes (intégrité, motivation, redevabilité, responsabilité et qualité) sont encodés dans les brins de notre ADN et sont évidents dans tout ce que nous faisons. La bonne réputation de RTI est fondée sur notre culture de l'honnêteté et de l'intégrité.

En tant qu'entreprise mondiale opérant dans un monde complexe où les lois et les pratiques commerciales varient d'un pays à l'autre, nous devons nous comporter honnêtement et avec intégrité dans toutes nos interactions commerciales.

Le Code est une ressource pratique pour nous aider à toujours remplir nos fonctions de façon honnête et éthique. Lisez-le, reportez-vous-y souvent, et posez des questions si vous avez besoin de clarifier certains points. Les politiques de RTI sur des questions particulières figurent dans le Code pour votre commodité et fournissent des informations supplémentaires et plus détaillées. Toute personne qui traite avec ou au nom de RTI doit respecter le Code. Il s'agit, entre autres, des employés de RTI, de ses fournisseurs et autres partenaires sur la scène mondiale.



Exprimez-vous

Exprimez-vous

RTI ne peut pas être fidèle aux principes énoncés dans le Code sans l'aide de tous ses employés. Nous sommes tous tenus de reconnaître les questions éthiques, d'utiliser les outils et les consignes évoqués dans le Code, d'y réfléchir, ainsi que de demander des conseils à chaque fois que cela est nécessaire pendant ce processus.

Lorsque nous travaillons pour RTI, nous devons respecter et nous conformer aux principes du Code, ainsi qu'aux politiques et procédures de RTI. Il en va de même pour toutes les lois, réglementations, dispositions et exigences contractuelles applicables. Si vous prenez connaissance d'une infraction au Code ou à la loi, vous devez le signaler au Bureau de l'éthique de RTI. Outre le Bureau de l'éthique, le personnel peut également signaler des préoccupations à ses superviseurs ou à d'autres responsables dans leur service ou à leur Partenaire professionnel des Ressources humaines. Parler n'est pas toujours facile, c'est pourquoi RTI propose de nombreuses façons de signaler une violation de manière confidentielle. Le Responsable de l'éthique de RTI peut être contacté par e-mail à l'adresse ethics@rti.org, ou anonymement via la Ligne d'assistance éthique de RTI ou le Formulaire Web Direct Access.

Le Responsable d'éthique de RTI gardera toutes vos informations anonymes ou confidentielles dans la mesure du possible. Les questions signalées au Bureau de l'éthique de RTI sont prises très au sérieux et sont examinées rapidement et équitablement.

Modèle de prise de décision éthique

Le Code ne peut pas tout couvrir ou vous dire comment vous comporter dans chaque situation. Ceci dit, il a été élaboré pour fournir des consignes d'ordre général de sorte que les employés puissent toujours se comporter de manière éthique.

Lorsqu'un problème éthique se pose, procédez comme suit :

1. Définissez le problème et identifiez les solutions éventuelles.
2. Posez-vous les questions suivantes avant d'agir :
 - Les solutions sont-elles légales ?
 - Les solutions sont-elles conformes à la loi et aux politiques, réglementations et exigences contractuelles de RTI ?
 - Quelle solution est-elle la plus compatible avec les valeurs de RTI ?
 - Serais-je à l'aise si mes initiatives devaient être couvertes par la presse ?
3. En fonction de vos réponses à ces questions, sélectionnez la meilleure solution. Si vous ne savez pas comment traiter ce cas de figure, veuillez contacter votre superviseur, votre Partenaire professionnel des Ressources humaines ou le Bureau de l'éthique de RTI pour demander conseil.



Enquêtes

Les enquêtes sont indispensables pour maintenir une culture éthique. Toutes les violations présumées du Code, des politiques et procédures de RTI ou de la loi font l'objet d'enquêtes. La portée et la nature de ces enquêtes sont déterminées par le Bureau de l'éthique de RTI et varient en fonction des détails spécifiques de la violation présumée. Lorsque le Bureau de l'éthique reçoit le signalement d'une violation présumée, il élabore un plan d'investigation qui, dans certains cas, comprend la mise sur pied d'une équipe d'investigation transversale dotée d'une expertise sur le sujet en question. Bien que le Bureau de l'éthique mène la plupart des enquêtes liées à l'éthique, il peut, à sa discrétion, charger à un expert qui travaille dans une fonction opérationnelle différente de mener tout ou partie d'une enquête dans certaines circonstances. Dans de tels cas, le Bureau de l'éthique conserve la supervision de l'affaire. .

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous traitons toutes les enquêtes de manière appropriée, confidentielle et sérieuse afin de veiller à ce que les personnes soient traitées équitablement et avec respect.
- Nous avons une tolérance zéro pour les représailles. RTI n'autorise pas les re-présailles contre toute personne qui signale une violation présumée ou pour toute participation à une enquête d'ordre éthique. Les employés, quel que soit leur statut ou ancienneté, qui participent à des représailles feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant mener au licenciement.
- Si une enquête révèle que des mesures correctives se justifient, RTI prendra des mesures pour résoudre correctement les problèmes identifiés afin de les empêcher de se reproduire. Les mesures correctives vont des avertissements verbaux et des formations renforcées au licenciement.

Ce que RTI attend de vous :

- Coopérez pleinement avec les enquêtes sur les violations présumées ou demandes de renseignements lorsqu'on vous le demande et répondez aux questions honnêtement et au mieux de votre capacité.
- Respectez la confidentialité du processus d'enquête.
- Ne soumettez pas de fausses accusations. Tout comme le comportement de représailles n'est pas autorisé, un faux signalement délibéré fera l'objet de mesures disciplinaires.
- Si vous êtes invité à participer à une enquête, préservez la confidentialité de l'enquête. Ne diffusez pas d'informations, ne participez pas ou ne tolérez pas les rumeurs liées à tout aspect du problème.
- Ne menez pas votre propre enquête. Signalez toutes les violations présumées au Bureau de l'éthique de RTI, à la direction ou à votre Partenaire professionnel des Ressources humaines.

Respect de la personne

RTI valorise et reconnaît les origines, compétences et points de vue uniques de tous les employés. Nous voyons nos points de vue, cultures, origines et compétences divers comme source de force lorsque nous regardons vers l'avenir. Pour veiller à ce que nos employés s'épanouissent, nous nous engageons à maintenir un environnement professionnel dépourvu de violence, de menaces de violence, d'abus physique ou verbal, de harcèlement, d'intimidation ou tout autre comportement perturbateur.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous favorisons l'égalité d'accès à l'emploi pour tous les employés et candidats sans distinction de race, de couleur de peau, de religion, de sexe (y compris la grossesse), d'âge, de situation matrimoniale, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'origine nationale, de croyance, de statut de citoyenneté, de handicap, de statut d'ancien combattant ou de toute autre classification protégée par les lois sur la discrimination ou la politique de RTI en vigueur.
- Nous nous engageons à bâtir sur ce que nous avons mis en place pour obtenir et maintenir une main-d'œuvre diversifiée qui travaille de concert dans un environnement inclusif.
- Nous dispensons une formation qui promeut le traitement mutuel avec respect.
- Nous ne tolérerons aucune forme de harcèlement, y compris l'intimidation ou le harcèlement sur la base du sexe, de la race, de l'âge, du handicap ou de toute autre caractéristique protégée.
- Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour remédier à toute violation du Code, y compris jusqu'au licenciement.

Respect de la personne
continue sur la prochaine page

RTI International Code de conduite

Message du
président

Vision, mission
et valeurs

Introduction

L'éthique dans la
pratique

Respect
pour tous

Agir avec
intégrité

Maintenir
la qualité

Ressources

RESPECT DE
LA PERSONNE

PROTECTION/SAUVEGARDE
DES DROITS DE L'HOMME

RESPECT
DE RTI

CONTRIBUER AU BIEN COMMUN
DANS LE MONDE ENTIER

Ce que RTI attend de vous :

- N'ayez pas de comportement qui pourrait menacer, harceler, intimider, offenser physiquement ou verbalement ou perturber autrui. Cela inclut de faire des commentaires ou des plaisanteries qui pourraient mettre les autres mal à l'aise, sur un ton offensant ou irrespectueux, ou d'avoir toute autre conduite qui pourrait créer un environnement de travail hostile ou offenser une autre personne.
- Ne faites pas de suggestions ou de commentaires sexuels importuns, des demandes de services sexuels ou d'autres types de comportements non-verbaux (par ex., bruits, gestes) ou physiques (par ex., toucher, pincer, effleurer le corps) de nature sexuelle.
- Soyez sensible aux différences culturelles et respectez-les. Cela signifie éviter toute conduite verbale, écrite ou physique qui dénigre ou est hostile envers les personnes en raison de leur race, couleur, religion, sexe (y compris la grossesse), âge, situation familiale, orientation sexuelle, identité de genre, origine nationale, croyance, statut de citoyenneté, handicap, statut d'ancien combattant, ou toute autre classification protégée par les lois sur la discrimination en vigueur ou la politique de RTI.
- Écoutez attentivement et ayez de la considération pour les autres.
- Ne prenez pas part à des discussions inappropriées impliquant des informations confidentielles sur autrui. Le simple fait que quelqu'un vous ait confié ses informations confidentielles ne vous autorise pas à partager ces informations avec d'autres personnes extérieures à la direction, aux Ressources humaines ou au Bureau de l'éthique.
- Communiquez et agissez de manière courtoise et honnête avec et vis-à-vis d'autrui.
- Ne participez pas aux commérages et ne diffusez pas d'informations sur les autres qui soient malveillantes, négatives ou préjudiciables.
- N'utilisez pas d'écran de veille, n'affichez pas d'images ou autres susceptibles d'offenser d'autres individus en milieu professionnel.
- Appréciez et apprenez des expériences et points de vue uniques que chacun apporte à RTI.
- Si vous constatez du harcèlement ou de l'intimidation, signalez-le immédiatement aux Ressources humaines ou au Bureau de l'éthique de RTI.

Références aux politiques de RTI : [4.1 Égalité des chances en matière d'emploi](#) ; [4.3 Interdiction et prévention du harcèlement, de la discrimination et des représailles](#) ; [4.4 Prévention de la violence sur le lieu de travail](#)

Protection/sauvegarde des droits de l'homme

RTI s'engage à exercer ses activités de manière respectueuse et favorable aux droits inhérents à tous les êtres humains. Cela inclut la protection des enfants et de toute autre personne qui, d'une manière ou d'une autre, est impliquée, ou affectée par tout travail de RTI. Par conséquent, tous les employés, prestataires, fournisseurs et partenaires professionnels qui travaillent avec RTI sont tenus de mener leurs opérations d'une manière qui montre le plus grand respect des droits de l'homme.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous avons une tolérance zéro pour l'exploitation, la négligence et la mal-traitance des enfants.
- Nous avons une tolérance zéro pour la participation au trafic d'êtres humains ou toute activité liée au trafic d'êtres humains.
- Nos politiques soutiennent les droits de l'homme, tels que la protection des enfants, l'interdiction du trafic d'êtres humains et la déclaration des droits de l'homme.

Ce que RTI attend de vous :

- Assurez-vous que tous les enfants tirent profit des services de RTI et sont protégés contre tout préjudice.
- Ne prenez part à aucune forme d'abus sexuel, d'exploitation, d'acte sexuel commercial ou de travail forcé, même si ces activités sont légales dans le pays où elles sont réalisées.
- N'ayez pas de relations sexuelles avec des enfants, et n'ayez pas de relations sexuelles avec des bénéficiaires en échange d'une assistance.
- Engagez-vous à protéger la confidentialité des informations des enfants, en obtenant un consentement éclairé avant d'interroger ou de photographier des enfants aux fins d'un projet, en veillant à ce qu'aucune image, publication ou autre communication ne soit suggestive ou présente des enfants de manière inconvenante ou irrespectueuse.
- Signalez toute violation de la protection dans nos opérations au Bureau de l'éthique ou au Bureau du conseiller juridique d'entreprise.

Références aux politiques de RTI : [1.23 Interdiction du trafic d'êtres humains](#) ; [1.35 Déclaration des droits de l'homme](#) ; [12.9 Protection des enfants](#)

RTI International Code de conduite

Message du
président

Vision, mission
et valeurs

Introduction

L'éthique dans la
pratique

**Respect
pour tous**

Agir avec
intégrité

Maintenir
la qualité

Ressources

RESPECT DE
LA PERSONNE

PROTECTION/SAUVEGARDE
DES DROITS DE L'HOMME

**RESPECT
DE RTI**

CONTRIBUER AU BIEN COMMUN
DANS LE MONDE ENTIER



Respect de RTI

Les efforts soutenus et l'investissement de nombreux groupes parmi lesquels figurent les employés, les clients, les fournisseurs et les sous-traitants ont permis à RTI d'acquérir des installations, des équipements, du matériel, des propriétés et autres avoirs. Ces avoirs sont destinés à promouvoir les nombreux intérêts de RTI.

Nous avons le devoir commun de protéger tous les biens qui nous sont confiés, y compris les équipements, outils et tous les matériaux et informations utilisés dans le cadre du travail que nous faisons (qu'ils soient développés par nous ou fournis par un client ou un tiers). Dans la plupart des cas, toute Propriété intellectuelle créée ou produite d'abord par les employés de RTI dans le cadre de leur travail chez RTI est la propriété exclusive de RTI, et non de l'employé qui l'a créée ou produite.

Sachez que les systèmes de données et de RTI appartiennent également à RTI, et nous nous réservons le droit de surveiller l'utilisation des systèmes à tout moment, dans la mesure autorisée par la loi.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nos politiques traitent clairement de l'accès aux installations de RTI et aux systèmes de Global Technology Solutions (GTS) (par ex., droits d'accès, privilèges et restrictions) et de l'accès et du traitement appropriés de la propriété intellectuelle, des données contrôlées/réglées et des informations exclusives/sensibles.
- Nous nous engageons à garantir la confidentialité des informations personnelles de chaque employé. Nous limitons l'accès à vos informations, et les utilisons uniquement à des fins commerciales légitimes, notamment l'administration des programmes de ressources humaines ou d'avantages sociaux.

Respect de RTI
continue sur la prochaine page



RTI International Code de conduite

Message du
président

Vision, mission
et valeurs

Introduction

L'éthique dans la
pratique

Respect
pour tous

Agir avec
intégrité

Maintenir
la qualité

Ressources

RESPECT DE
LA PERSONNE

PROTECTION/SAUVEGARDE
DES DROITS DE L'HOMME

RESPECT
DE RTI

CONTRIBUER AU BIEN COMMUN
DANS LE MONDE ENTIER

Ce que RTI attend de vous :

- Assurez-vous que tout tiers (par ex., un sous-traitant, un consultant) qui reçoit des informations exclusives de votre part a signé au préalable un accord de nondivulgence avec RTI et que les informations exclusives que vous fournissez sont convenablement identifiées, désignées ou étiquetées comme confidentielles ou exclusives conformément à l'accord de confidentialité.
- Ne retirez pas de documents sensibles des locaux de RTI. Si vous devez les prendre pour faire votre travail, assurez-vous de préserver la sécurité des documents à tout moment.
- Ne prenez pas, ne faites pas de copies et n'utilisez pas les informations confidentielles, exclusives ou sensibles RTI à des fins personnelles. Toutes ces informations doivent être utilisées exclusivement à des fins professionnelles pour RTI.
- Préservez la sécurité de votre ordinateur portable, fixe et de toutes les autres données ou systèmes de RTI.
- Faites attention à ce que vous dites dans une conversation informelle. Prêtez attention aux personnes autour de vous qui pourraient entendre une conversation professionnelle.
- Éliminez les papiers, disquettes, CD, bandes audio et autres éléments qui ne sont plus nécessaires de manière appropriée.
- Informez votre superviseur et le Bureau du conseiller juridique d'entreprise de RTI des inventions ou découvertes que vous créez ou produisez, sauf indication contraire dans un contrat client que la propriété intellectuelle appartient à quelqu'un d'autre.
- Ne prêtez, vendez et ne distribuez jamais des biens RTI.
- Familiarisez-vous avec les politiques GTS et de gestion des données et avec la manière dont elles s'appliquent à vous.
- Ne vous rendez pas au travail et n'utilisez pas des véhicules de la société sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites, de stupéfiants ou d'autres substances illicites.
- N'apportez pas d'armes dans une propriété ou installation appartenant à, ou contrôlée par RTI et ne stockez pas d'armes dans un véhicule détenu ou loué par RTI ou garé dans une propriété de RTI (y compris des véhicules personnels garés sur une propriété de RTI), sauf si vous êtes un officier des forces de l'ordre et que vous vous trouvez sur une propriété de RTI dans le cadre de votre service ou faites partie du personnel de sécurité de RTI (ou un sous-traitant) qui devez spécifiquement porter des armes dans le cadre de votre travail.
- Identifiez et évitez les dangers potentiels sur le lieu de travail en les signalant au Bureau de la santé au travail de RTI.
- Respectez toutes les exigences de sécurité qui s'appliquent à votre lieu de travail en particulier.

Références aux politiques de RTI : [1.11 Données et matériaux protégés par des droits d'auteur/exclusifs](#) ; [4.4.1 Interdiction des armes](#) ; [4.5 Lieu de travail sans drogue](#) ; [12.1 Environnement, santé et sécurité](#) ; [12.4.5 Utilisation des véhicules](#)

Contribuer au bien commun dans le monde entier

En tant que leader dans la communauté scientifique et dans le but d'incarner notre mission d'amélioration de la condition humaine, RTI s'engage à accomplir la promesse de la science pour le bien commun au niveau mondial, dans tous les domaines. RTI redonne aux collectivités où nous vivons et travaillons et œuvre continuellement à la promotion de la durabilité de l'environnement grâce à nos programmes de recherche et d'entreprise



Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous opérons de manière à respecter la qualité du lieu de travail et de l'environnement au niveau mondial.
- Nous menons des études pour promouvoir les connaissances scientifiques et les technologies dans les domaines de l'environnement et de la santé et sécurité sur le lieu de travail.
- Nous encourageons le développement de nouvelles technologies qui améliorent la qualité de l'environnement.
- Nous avons un programme de durabilité axé sur les impacts écologiques.
- Nous assurons des programmes de formation pour les employés de RTI. Ces programmes mettent l'accent sur la responsabilité individuelle dans une gestion saine de l'environnement.
- Nous administrons des campagnes et des événements de bienfaisance, des activités de bénévolat dirigées par le personnel et l'entreprise, ainsi que du soutien aux secours en cas d'urgence et de catastrophe.

Ce que RTI attend de vous :

- Participez aux activités bénévoles et aux autres programmes d'entreprise, lorsque cela est possible, pour profiter à la collectivité.
- Effectuez des opérations d'une manière qui montre le respect le plus élevé pour la qualité de l'environnement et respecte toutes les lois et réglementations environnementales.
- Gardez l'environnement à l'esprit lorsque vous menez des activités et que vous faites un travail pour RTI.

Référence à la politique de RTI : [12.1, Environnement, santé et sécurité](#)

Recherche responsable

RTI s'engage à protéger les droits, le bien-être et la vie privée des personnes qui participent à nos études de recherche, ainsi que la confidentialité des données recueillies au cours de ces études.

RTI considère que le respect des normes de notre entreprise en matière de conduite responsable des affaires et de la recherche, ainsi que le strict respect de toutes les lois et réglementations relatives à nos activités dans le monde entier, constituent non seulement une obligation légale, mais aussi une obligation éthique de chacun.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Le Bureau de protection de la recherche de RTI a des comités d'examen institutionnels (CEI) responsables de l'examen et de l'approbation des études sur des sujets humains auxquelles prend part le personnel de RTI.
- Nous nous engageons à maintenir un programme de protection des données conforme aux lois existantes et à respecter les principes de protection des données acceptés, y compris, mais sans s'y limiter, la loi HIPAA (Health Insurance Portability and Accountability Act), les informations personnellement identifiables et la U.S. Privacy Act de 1974, la Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA), et le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne.
- Nous sommes enregistrés auprès de l'ensemble des autorités de surveillance et de réglementation appropriées.
- Nous suivons des procédures opérationnelles standard afin de respecter toutes les exigences réglementaires qui affectent nos projets.
- Nous assurons une formation sur des sujets tels que la formation collaborative institutionnelle, la confidentialité des données, les bonnes pratiques de laboratoire, les bons processus de fabrication, les sujets humains CEI et autres.

Recherche responsable
continue sur la prochaine page

RTI International Code de conduite

Message du
président

Vision, mission
et valeurs

Introduction

L'éthique dans la
pratique

Respect
pour tous

Agir avec
intégrité

Maintenir
la qualité

Ressources

RECHERCHE
RESPONSABLE

CONFLITS D'INTÉRÊTS

RESPONSABILITÉ FISCALE

CONFIDENTIALITÉ DES
DONNÉES

UTILISATION
ACCEPTABLE

COMMUNICATION AVEC
INTÉGRITÉ

Ce que RTI attend de vous :

- Si vous êtes chercheur, vous êtes responsable de la réduction au minimum des risques pour les sujets humains prenant part aux études de recherche menées par RTI et de la conformité aux directives et exigences pertinentes.
- Obtenez l'approbation du CEI pour les études de recherche avant de contacter des sujets humains, de recueillir ou d'utiliser les données d'un sujet humain.
- Sachez quelles données vous pouvez rencontrer à la fois dans votre recherche et dans vos fonctions quotidiennes. Si vous ne savez pas quoi faire, contactez le Responsable de la confidentialité de RTI.
- Suivez des formations pour rester au fait des exigences réglementaires.
- Les chercheurs de RTI qui réalisent des études sur des animaux doivent respecter toutes les réglementations et directives relatives à la protection et à l'utilisation des animaux. Toute étude impliquant des animaux doit être examinée et approuvée au préalable par le Comité institutionnel de soin et d'utilisation des animaux de RTI.

Références aux politiques de RTI : [1.22 Essais cliniques, études de santé comportementale et d'observation, et travail connexe](#) ; [1.26 Formation de personnel utilisant des animaux vertébrés dans la recherche](#) ; [12.5 Politique relative à la protection des données](#) ; [12.8 Conformité HIPAA pour les projets de recherche avec les accords d'association commerciale](#)

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts se produit dès lors que les intérêts personnels d'un employé (ou les intérêts d'autres sociétés, personnes, ou groupes) entrent en conflit avec les intérêts de RTI en tant qu'organisation.

Les intérêts de RTI comprennent la capacité à remplir sa mission et vision, à être fidèle à ses valeurs, et à assumer ses responsabilités vis-à-vis des clients.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous prenons des décisions justes et objectives qui servent les intérêts de RTI.
- Nous examinons soigneusement tous les conflits d'intérêts signalés au Bureau de l'éthique de RTI.
- Nous suivons les politiques et procédures pour réduire au minimum ou éviter les conflits d'intérêts.
- Nous examinons les contrats pour filtrer ceux qui pourraient créer des conflits d'intérêts organisationnels.
- Nous n'effectuerons aucune recherche qui mettrait en doute l'objectivité de RTI. Notre personnel doit avoir un contrôle total sur sa méthodologie de recherche et ses activités d'assistance technique sans parti pris ni influence de la part des intérêts du client.

Ce que RTI attend de vous :

- Ne permettez pas que vos intérêts personnels affectent défavorablement, ou semblent affecter défavorablement, votre loyauté et votre engagement à servir les intérêts de RTI.
- Portez les éventuels conflits d'intérêts à l'attention du Bureau de l'éthique de RTI, et demandez conseil avant d'entreprendre toute action susceptible d'entraver, ou semblant entraver, votre capacité à remplir vos obligations envers RTI.
- Ne faites pas de cadeaux, de faveurs ou de paiements pour obtenir des actions favorables de la part d'un organisme public.
- N'offrez pas de cadeau qui pourrait donner l'impression que RTI tente d'influencer une personne ou un groupe pour recevoir un traitement de faveur.
- N'acceptez pas et ne sollicitez pas d'avantages de la part d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel, qui pourrait compromettre, ou même sembler compromettre, votre évaluation objective du produit et du prix proposés par le fournisseur.
- Si vous avez une relation d'affaires potentielle avec un parent proche ou un ami, vous devez la signaler par écrit au Bureau de l'éthique de RTI.
- Divulgez au Bureau de l'éthique toute opportunité d'emploi externe qui se trouve dans le même périmètre ou dans un domaine similaire par rapport au travail que vous accomplissez pour RTI, ou qui est potentiellement en concurrence avec RTI avant d'y donner suite.
- Ne détenez pas, directement ou indirectement par le biais d'un membre de la famille, un intérêt financier substantiel dans toute autre entreprise ayant établi des relations commerciales avec RTI, souhaitant établir des relations commerciales avec RTI, figurant parmi les concurrents de RTI, ou étant détenue entièrement ou partiellement par RTI, à moins que le Bureau de l'éthique de RTI l'ait approuvé spécifiquement au préalable et par écrit.
- Divulgez au Bureau de l'éthique de RTI tout intérêt financier extérieur (y compris la détention d'actions), qui pourrait compromettre, ou sembler compromettre, votre jugement professionnel au moment de concevoir, de mener ou de rédiger des rapports sur la recherche.

Responsabilité fiscale

Tous les employés de RTI ont une responsabilité envers notre organisation, nos bailleurs de fonds et ceux qui bénéficient de notre recherche de faire preuve de jugement lorsqu'ils dépensent l'argent de l'entreprise ou de nos clients et de rendre compte de cet argent et de notre temps de façon honnête et exacte. RTI est soumis à des directives strictes concernant la comptabilisation de tous les coûts des contrats gouvernementaux ; les pratiques comptables honnêtes sont également essentielles à notre survie en tant qu'entreprise.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous rapportons soigneusement toutes les dépenses sur les projets et les frais généraux.
- Nous avons une formation obligatoire sur le respect des heures de travail pour tous les employés.

Ce que RTI attend de vous :

- Remplissez les feuilles de temps quotidiennement, et signalez précisément le temps passé sur toutes les activités : n'imputez pas le temps passé sur un projet à un projet différent ou le travail sur un projet à une activité générale.
- Utilisez votre temps judicieusement pendant votre travail pour bénéficier le plus possible à RTI, à nos clients et à ceux qui tirent parti de notre travail.
- Assurez-vous d'avoir l'autorisation requise de la part de la direction de RTI avant de soumettre une demande, établir une relation contractuelle, ou faire des représentations pour le compte de RTI.
- Choisissez des fournisseurs qui proposent le meilleur rapport qualité-prix à RTI.
- Faites preuve de discernement lorsque vous organisez des voyages et que vous engagez des dépenses avec l'argent de RTI ou de nos clients pour des déplacements professionnels.
- Remplissez les notes de frais honnêtement et dans les plus brefs délais.
- Sachez quelles dépenses sont contractuellement autorisées avant de les engager.

Références aux politiques de RTI : [2.1 Rapports de temps](#) ; [13.1 Approvisionnement de l'Institut](#) ; [15.0 Voyages d'affaires, sécurité et dépenses remboursables](#)

Confidentialité des données

RTI s'engage à garantir la sécurité et la confidentialité des informations personnelles que nous traitons et à adopter une approche conforme et cohérente en rapport à la confidentialité des données. RTI s'engage à maintenir un programme de protection des données conforme à la loi existante et à respecter les principes généralement admis en matière de protection des données, y compris les lois sur les informations ayant des identifiants personnels, le RGPD, la loi américaine sur le U.S. Privacy Act de 1974 et le FERPA. Les employés doivent être conscients de ce qui suit : étant donné que RTI est une organisation à but non lucratif mondiale, ces lois peuvent s'appliquer aux propositions, aux contrats, à la sous-traitance, aux données des employés, aux fournisseurs, aux sites Web externes, au marketing par e-mail, et à de nombreuses autres régions du monde entier, pas seulement aux États-Unis ou à l'Union européenne.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous suivons un régime de protection des données qui est efficace et adapté à son objectif, et qui démontre également une compréhension de la réglementation, des lois et des principes de protection des données acceptés, ainsi que son appréciation.
- Nous fournissons des informations claires sur la manière dont nous traitons les données à caractère personnel, et indiquons clairement comment et quand nous éliminons ces données une fois qu'elles ne sont plus nécessaires.
- Nous assurons une formation sur la gestion des Données personnelles.
- Nous avons un Responsable de la protection de la vie privée dont la responsabilité est d'informer RTI et notre personnel de nos obligations en matière de protection des données et de surveiller la conformité vis-à-vis de ces obligations et la politique de RTI.
- Nous disposons de contrôles et d'une protection adéquats pour la transmission, le stockage et l'accès aux données personnelles et autres données sensibles.

Ce que RTI attend de vous :

- Connaissez, comprenez et respectez la Politique de protection des données de RTI lors du traitement des Données personnelles au nom de RTI.
- Contactez le Responsable de la protection de la vie privée de RTI pour toute question concernant le RGPD ou toute autre question concernant la conformité en matière de protection des données et de respect de la vie privée. Le RGPD peut s'appliquer aux propositions, contrats, contrats de sous-traitance, données des employés, fournisseurs, sites Web externes, au marketing par e-mail et à bien d'autres domaines.

Référence à la Politique de RTI : [12.5 Politique de protection des données](#)

RTI International Code de conduite

Message du
président

Vision, mission
et valeurs

Introduction

L'éthique dans la
pratique

Respect
pour tous

Agir avec
intégrité

Maintenir
la qualité

Ressources

RECHERCHE
RESPONSABLE

CONFLITS D'INTÉRÊTS

RESPONSABILITÉ FISCALE

CONFIDENTIALITÉ DES
DONNÉES

UTILISATION
ACCEPTABLE

COMMUNICATION AVEC
INTÉGRITÉ

Utilisation acceptable

Les opérations de recherche et administratives de RTI nécessitent des ressources pour communiquer, partager des informations et traiter les données par voie électronique. Bien que l'accès aux systèmes de RTI et à Internet fasse partie intégrante des opérations quotidiennes, les systèmes de RTI et ses données doivent être conservées de manière sécurisée et traitées de manière responsable. Par conséquent, la sécurité des informations est la responsabilité de tous les employés de RTI.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous observons des politiques, procédures et normes pour préserver la sécurité de toutes les données et ressources.
- Nous assurons une formation sur la sensibilisation à la sécurité.
- Nous surveillons activement les menaces à la sécurité des informations.

Ce que RTI attend de vous :

- Utilisez uniquement les systèmes RTI pour mener des activités de RTI, sauf exigence contraire du contrat (pour travailler sur les systèmes d'un client).
- Accédez aux systèmes RTI de manière responsable.
- Ne stockez pas, n'affichez pas et ne diffusez pas de communications illégales de quelque nature que ce soit.
- N'accédez pas à la pornographie et ne la diffusez pas à moins qu'une telle utilisation ne soit spécifique à des fonctions liées au travail et ait été approuvée par le Bureau de la conformité ou le Bureau du conseiller juridique de l'entreprise. Cela s'applique à toute communication électronique ayant lieu sur, distribuée ou transmise à l'aide des ressources GTS, y compris sur d'autres réseaux lors de l'utilisation des ressources GTS.
- Ne permettez pas aux nonemployés d'accéder aux ressources GTS, à moins que l'accès ait été autorisé par GTS et des approbateurs désignés de l'équipe dirigeante.
- N'utilisez pas les ressources de RTI pour enfreindre les droits d'auteur, les brevets, les marques déposées ou autres droits de propriété intellectuelle. Notamment, ne procédez pas à la copie, la distribution, la modification ou la traduction non autorisée de documents, logiciels ou autres médias protégés par des droits d'auteur sans l'autorisation expresse du détenteur du droit d'auteur ou tel qu'autrement autorisé par la loi. Cela inclut le fait de regarder, transférer ou télécharger de la musique ou des vidéos.
- Revoyez chaque année les exigences de la Politique 14.0 de RTI, Technologies de l'information et ses politiques subsidiaires, y compris la Politique 14.1.3 Utilisation acceptable.

Références aux politiques de RTI : [14.1 Réseau et services informatiques](#) ; [14.1.3 Utilisation acceptable](#)

RTI International Code de conduite

Message du
président

Vision, mission
et valeurs

Introduction

L'éthique dans la
pratique

Respect
pour tous

Agir avec
intégrité

Maintenir
la qualité

Ressources

RECHERCHE
RESPONSABLE

CONFLITS D'INTÉRÊTS

RESPONSABILITÉ FISCALE

CONFIDENTIALITÉ DES
DONNÉES

UTILISATION
ACCEPTABLE

COMMUNICATION AVEC
INTÉGRITÉ

Communiquer avec intégrité

Dans un monde en constante évolution, avec nouveaux outils de communication étant créés et technologie utilisée comme principal outil de socialisation, RTI reconnaît et encourage les échanges ouverts de connaissances professionnelles et des informations sur nos recherches, expertise, personnel et mission. Les employés doivent savoir qu'en tant qu'une société à but non lucratif, classée comme 501 (c) (3), RTI est soumis à des restrictions sur certaines activités politiques, imposées par la loi fédérale, y compris les types et la quantité de lobbying ou de communication dans lesquels les employés de RTI peuvent s'engager.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Les sites de réseaux sociaux internes de RTI ne seront pas utilisés pour faire des remarques discriminatoires, relevant du harcèlement ou menaçantes concernant les employés et les clients actuels ou potentiels de RTI, et nous ne permettrons aucune publication qui est obscène, vulgaire, profane, menaçante, relevant du harcèlement, abusive ou haineuse.

Ce que RTI attend de vous :

- Lorsque vous exprimez des opinions personnelles dans un forum, vous devez veiller à ce que ces opinions ne soient pas attribuées à RTI et ne soient pas mal comprises comme étant critiques à l'égard de nos clients.
- N'utilisez pas le temps, les titres ou les biens professionnels de RTI pour exprimer des opinions personnelles.
- Contactez le Bureau des relations gouvernementales de RTI avant d'engager des communications avec un fonctionnaire fédéral, d'État ou local élu ou tout candidat à une charge fédérale, d'État ou locale.
- Lorsque vous utilisez les réseaux sociaux, vous êtes personnellement responsable des informations que vous partagez, même sur un site personnel (y compris, par exemple, une page Facebook personnelle) et êtes tenu de faire preuve de discernement et de vous conduire de manière professionnelle à tout moment conformément au Code et aux politiques et procédures de RTI.
- Ne participez à aucune campagne politique en faveur de, ou contre, un candidat à une charge publique au nom de RTI.
- Si la presse vous demande d'exprimer vos opinions professionnelles, vous devez distinguer vos opinions personnelles de vos déclarations officielles en tant qu'employé de RTI. Le fait de vous identifier en tant qu'employé de RTI peut être approprié dans certains cas précis, mais vous devez évoquer ces prises de position à l'avance avec le Bureau des communications d'entreprise de RTI.

Références aux politiques de RTI : [1.12 Déclarations et commentaires publics des employés internationaux de RTI](#) ; [1.28 Utilisation des réseaux sociaux](#) ; [1.33 Activités relatives aux relations gouvernementales et politiques](#)

Faire preuve d'excellence

Depuis sa création en 1958, RTI jouit d'une réputation d'excellence, ce qui a joué un rôle fondamental dans notre mission et notre vision. Nous prenons très au sérieux la confiance accordée à l'excellence qui caractérise la conduite de nos services de recherche et techniques. La politique de RTI consiste à fournir des services de recherche, de développement et techniques de qualité supérieure qui répondent aux normes les plus exigeantes en matière de performance professionnelle et d'intégrité scientifique. Nous tous chez RTI devons constamment nous remettre en question pour trouver les meilleures solutions dans tous les domaines de notre activité.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous menons des recherches scientifiques de façon indépendante et aussi objectivement que possible.
- Nous menons des projets conformément aux réglementations et directives applicables, en appliquant des pratiques d'assurance qualité qui tiennent compte de la portée et du risque du projet.
- Nous offrons des formations et des opportunités de formation pour le personnel sur la gestion de la qualité.
- RTI n'acceptera aucune conclusion n'étant pas fondée sur des données disponibles.
- Nous félicitons les gens pour leur travail, lorsqu'ils le méritent, et uniquement lorsqu'ils le méritent, conformément aux normes acceptées en matière de droits d'auteur.
- Nous respectons la propriété intellectuelle des autres

Ce que RTI attend de vous :

- Respectez les exigences de qualité et menez vos travaux avec intégrité et de façon éthique.
- Soyez attentif aux situations dans lesquelles un comportement de recherche contraire à l'éthique est suspecté et traitez-les efficacement.
- Interagissez honnêtement avec tous les groupes d'intérêt de notre recherche (par ex., autres employés, chercheurs conjoints, clients, groupes communautaires) et maintenez des communications ouvertes, sensibles et sincères sur la recherche et les conclusions.
- N'inventez pas (fabrication), ne dénaturez pas (falsification) et ne copiez ni ne volez pas (plagiat) de données, d'informations, de méthodologies, de résultats ni d'interprétations de résultats.
- Signalez au Responsable de l'intégrité de la recherche de RTI ou au Bureau de l'éthique de RTI les comportements dont vous estimez en toute bonne foi qu'ils constituent un manquement en matière de recherche.
- Utilisez la propriété intellectuelle d'autres personnes uniquement lorsque vous avez des droits ou autorisations appropriés.

Manuel qualité de RTI ; Politique 1.3 Intégrité de la recherche



Agir avec responsabilité

RTI est responsable envers ses clients et envers les autres de se conformer à toutes les exigences juridiques et réglementaires applicables à son activité. En tant que prestataire fédéral, nous avons également l'obligation de respecter des règles élaborées pour aider les prestataires et les employés fédéraux à éviter toute conduite contraire à l'éthique, qu'elle soit avérée ou soupçonnée, et de veiller à l'intégrité dans l'exécution des contrats financés par l'État.

Ce que vous pouvez attendre de RTI :

- Nous nous conformons à la Règle de divulgation obligatoire, qui exige de RTI qu'il présente les avis appropriés en cas de preuves crédibles relatives à une infraction de la législation pénale fédérale, notamment une fraude, des conflits d'intérêts, des pots-de-vin ou des gratifications, ou une violation du U.S. False Claims Act.
- Nous avons une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption, des pots-de-vin, ou d'autres transactions et opérations commerciales en violation des lois anti-corruption (par ex., le U.S. Foreign Corrupt Practices Act, le U.K. Bribery Act 2010 ou des lois locales similaires) dans tous les pays dans lesquels RTI exerce ses activités.
- RTI ne participera à aucune discussion anti-concurrentielle avec ses concurrents pour tenter de fixer des prix ou manipuler le marché afin d'en retirer un avantage indu, en violation des lois antitrust.
- RTI appliquera une diligence raisonnable aux utilisateurs finaux de ses biens et services et n'emploiera pas sciemment une personne et ne conclura pas de contrat avec une société si la personne ou la société figure sur la Liste consolidée des prestataires radiés, suspendus et non admissibles de l'Administration des services généraux ou figure sur la Liste des ressortissants spécifiquement désignés et des personnes bloquées du Bureau de contrôle des actifs étrangers.
- Nous respectons les lois et réglementations commerciales.

Agir avec responsabilité
continue sur la prochaine page

RTI International Code de conduite

Message du
président

Vision, mission
et valeurs

Introduction

L'éthique dans la
pratique

Respect
pour tous

Agir avec
intégrité

Maintenir
la qualité

Ressources

FAIRE PREUVE
D'EXCELLENCE

AGIR AVEC
RESPONSABILITÉ

Ce que RTI attend de vous :

- Soyez vigilant et proactif en vous conformant à la politique de RTI pour respecter nos valeurs d'honnêteté et d'intégrité dans toutes les transactions en veillant à ce qu'aucune fausse allégation ou déclaration ne soit faite.
- Ne participez à aucun accord ou débat avec quiconque cherchant la coopération de RTI pour boycotter ou refuser des relations commerciales avec des personnes, des groupes ou des pays précis. Dans ce cas, divulguez ces discussions au Bureau du conseiller juridique d'entreprise de RTI.
- Ne sollicitez pas et ne recevez pas d'informations sur des activités gouvernementales ou commerciales potentielles que RTI n'est pas autorisé à avoir (y compris, par exemple, des informations d'achats non publiques ou des informations concernant un concurrent de RTI). Si vous recevez de telles informations, veuillez contacter le Bureau de l'éthique de RTI pour discuter de la marche à suivre.
- N'utilisez pas d'informations non publiques concernant RTI, nos clients, nos fournisseurs ou nos collaborateurs pour en tirer profit personnellement, y compris pour négocier, acheter ou vendre des actions ou d'autres titres. Cela constitue une violation du Code et des lois sur le délit d'initié.
- N'offrez et ne recevez jamais quoi que ce soit de valeur à, ou de la part de, toute personne qui pourrait mettre en doute l'intégrité du processus d'achat.
- N'effectuez pas de paiement et n'offrez rien qui ait de la valeur (directement ou indirectement via un agent ou un autre intermédiaire) à un fonctionnaire étranger, à un représentant ou candidat politique, dans le but de l'amener à agir de manière favorable envers une personne ou un groupe.
- N'offrez rien aux fonctionnaires et n'acceptez rien de leur part si la valeur marchande n'est pas minime.
- Contactez le Bureau de l'éthique de RTI pour recevoir une approbation écrite avant de contacter un fonctionnaire en poste ou un ancien fonctionnaire, « quel que soit le pays », et de discuter d'opportunités professionnelles en tant qu'employé ou consultant de RTI.
- Familiarisez-vous avec les politiques, les règlements et les lois applicables en matière de contrôle des exportations avant d'exporter (y compris le partage de données techniques avec un ressortissant étranger, même si la personne se trouve aux États-Unis) tout article ou d'accueillir des visiteurs étrangers. Adressez vos questions au Responsable de la conformité commerciale à internalization de RTI ou au Vice-Président de la conformité d'entreprise.

Références aux politiques de RTI : [1.4.2 Cadeaux et divertissements](#) ; [1.19 Conformité commerciale à l'international](#) ; [Licences et contrôle](#) ; [1.24 Foreign Corrupt Practice Act : Diligence raisonnable et conformité](#) ; [3.6 Conformité aux lois anti-boycott](#) ; [13.1.1 Obligations d'intégrité des achats](#) ; [13.2.1 Identification et sélection des fournisseurs](#)

Glossaire

Données ou actifs informationnels—Toute information électronique pouvant être stockée ou transmise.

Exportation—Transfert réel d'une marchandise en dehors des États-Unis, et comme tout transfert d'informations américaines, y compris le code source de logiciels, les données techniques et les services, de toute personne résidant aux États-Unis vers toute personne hors des États-Unis, partout dans le monde. Les exportations de données techniques à des personnes hors des États-Unis peuvent avoir lieu aux États-Unis ou ailleurs, et peuvent être visuelles, verbales ou écrites.

Propriété intellectuelle—Idées, découvertes, inventions, informations, données, œuvres d’auteurs et autres productions intellectuelles de tout type, incluant les concepts, améliorations (qu’elles soient brevetables ou non), informations techniques, secrets commerciaux, développements, savoir-faire, méthodes, techniques, formules, processus, programmes informatiques, logiciels, bases de données et autres technologies électroniques.

Réseau—Ensemble d'actifs physiques et logiques facilitant l'accès aux données par les utilisateurs.

Données personnelles—Données (y compris tous les actifs informationnels) concernant diverses personnes, y compris les participants aux études de recherche, les personnes concernées, le personnel (y compris les prestataires et stagiaires), les candidats, les clients, les fournisseurs et d'autres tiers.

Ressources—Éléments utilisés pour mener des activités au nom de RTI ; par exemple, les données, le réseau, les équipements informatiques, les logiciels et les téléphones.

Participation financière importante—Toute détention d’actions dans des sociétés privées, de capital ou de titres créances dans une société cotée en bourse qui, lorsqu’elle est agrégée pour l’employé, le conjoint et les enfants dépendants, dépasse les 10 000 USD ou 1 % de la valeur des valeurs mobilières/capital en circulation de l’entité commerciale, en retenant la valeur la plus élevée, telle qu’établi en se référant aux prix publics ou à d’autres mesures raisonnables de la juste valeur marchande.

RTI International Code de conduite

Message du
président

Vision, mission
et valeurs

Introduction

L'éthique dans la
pratique

Respect
pour tous

Agir avec
intégrité

Maintenir
la qualité

Ressources

GLOSSAIRE

NOUS CONTACTER

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Si vous soupçonnez une fraude ou une autre activité qui peut être en infraction avec le Code de conduite de RTI, veuillez la signaler au Bureau de l'éthique de RTI.

Courrier électronique **ethics@rti.org**

Appel **919.541.7070**

Anonyme **877.212.7220**
(numéro gratuit/sans frais)

Contactez-nous

Notre activité se fonde sur les normes déontologiques d'honnêteté les plus strictes, qu'il s'agisse des individus ou des groupes. Notre communication est ouverte et réaliste, en interne comme avec nos clients. Le respect de cette valeur est une responsabilité partagée.

Si vous soupçonnez une fraude ou une autre activité qui peut être en infraction avec le Code de conduite de RTI, veuillez la signaler au Bureau de l'éthique de RTI.

Parlez à votre superviseur, à votre Partenaire professionnel des Ressources humaines ou au Responsable de l'éthique de RTI pour avoir des conseils sur toute question couverte par le Code. Pour obtenir de plus amples informations sur le Code ou signaler une éventuelle violation du Code, contactez le Responsable d'éthique. Le Responsable d'éthique est un conseiller au service des employés qui ont des questions ou préoccupations ayant trait à la conduite éthique. Il mène des enquêtes, le cas échéant.

Vous pouvez accéder à la ligne d'assistance en matière d'éthique, en composant les numéros suivants :

Depuis le siège ou depuis la Caroline du Nord :	919.541.7070 (appel local)	Depuis le Canada, les États-Unis ou le Mexique :	877.212.7220 (gratuit/sans frais)
--	----------------------------	---	-----------------------------------

Depuis les bureaux régionaux de RTI dans des pays autres que le Canada, les États-Unis ou le Mexique :

1. Composez le numéro AT&T approprié :

Chine		Indonésie	001-801-10
Nord, Pékin CNGC	108-888	Kenya	0-207-602-020
Nord, Pékin CNGC (mandarin)	108-888	Malaisie	1-800-80-0011
RPC – Sud	108-710	Espagne	900-99-0011
Shanghai (China Telecom)	108-11	Suède	020-799-111
Salvador	800-1785	Émirats Arabes Unis	8000-021
France	0-800-99-0011	Royaume-Uni (Manchester)	0-800-013-0011
Inde	000-117		

2. Attendez le message d'accueil, « Merci d'utiliser les services AT&T. Veuillez composer le numéro appelé.

3. Composez le 877.212.7220 (numéro gratuit/sans frais).

Remarque : Si vous n'attendez pas le message enregistré, l'appel ne sera pas connecté. Si l'attente est trop longue, un opérateur AT&T vous demandera de fournir les numéros d'une carte de crédit ou d'une carte téléphonique, et un numéro d'identification personnel. Dans ce cas, raccrochez et réessayez.

Depuis des pays sans numéros d'accès AT&T (par ex., le Kenya) :

1. Composez le numéro d'accès direct États-Unis pour le pays d'où vous effectuez l'appel.
2. Composez le 877.212.7220 (L'opérateur peut vous demander un numéro de carte téléphonique.)

Accusés de réception

Pour commencer à travailler chez RTI et y poursuivre ses fonctions, chaque employé doit lire et certifier une fois par an qu'il respecte le Code de conduite international de RTI. Cette attestation annuelle garantit que tous les employés remplissent leurs missions dans le respect de nos valeurs communes. Les employés disposent de deux méthodes pour signer le formulaire d'attestation relatif au Code de conduite : en ligne ou par écrit.

En ligne

Si vous avez accès à Internet et au site Insider de RTI International, vous devez signer le formulaire d'attestation en ligne. Les employés dotés d'un accès à Internet et Insider recevront une demande électronique une fois par an pour renouveler leur accusé de réception du Code de conduite. Cet e-mail comprendra un lien direct à la page de connexion du formulaire d'attestation.

Papier

Si vous n'avez pas accès au site Insider de RTI International sur votre ordinateur, vous devez demander une copie du formulaire d'attestation relatif au Code de conduite de RTI, auprès de votre superviseur ou Responsable d'éthique de RTI. Après quoi, une télécopie du formulaire rempli devra être adressée au Responsable d'éthique de RTI, au numéro suivant : 919.541.6624. Veuillez consulter la page suivante pour obtenir un exemple de formulaire papier.

Remerciements
continue sur la prochaine page

Exemple de la version imprimée du formulaire d'attestation, relatif au Code de conduite

Accusé de réception du Code de conduite

Pour commencer à travailler chez RTI et y poursuivre ses fonctions, chaque employé doit lire et certifier une fois par an qu'il respecte le Code de conduite de RTI. Cette attestation annuelle garantit que tous les employés remplissent leurs missions dans le respect de nos valeurs communes. Vous pouvez remplir cette obligation en accédant au site Insider ou en remplissant un formulaire papier.

Reconnaissance par le salarié

Je certifie avoir lu personnellement le Code de conduite de RTI, et j'accepte de me conformer aux valeurs, principes et normes de conduite professionnelle s'y trouvant décrits. Je comprends que les exemples fournis dans ce document ne prétendent pas couvrir tous les scénarios susceptibles de survenir pendant la durée de mon emploi. Je comprends également que je suis tenu de solliciter des conseils en cas de questions sur le Code de conduite ou sur une situation donnée. Dans la mesure où les politiques et les procédures de RTI sont soumises à des modifications à tout moment, avec ou sans préavis, je comprends aussi que je dois consulter les politiques et les procédures de RTI, le cas échéant, et qu'elles sont prioritaires en cas de conflits ou d'incohérences avec ce Code de conduite. Je comprends d'autre part que le Code de conduite n'a pas été conçu ni créé en tant que contrat de travail entre RTI et moi-même ; il ne garantit pas non plus que mon emploi chez RTI sera maintenu tant que je respecte ses dispositions. En dernier lieu, je comprends que je dois signaler toute violation présumée du Code de conduite, et coopérer dans le cadre des enquêtes si l'on m'y invite.

Signature de l'employé(e)

Nom de l'employé (en caractères d'imprimerie)

Lieu (ville, état/province/département, pays)

Date d'aujourd'hui